

# PLU

Plan Local d'Urbanisme

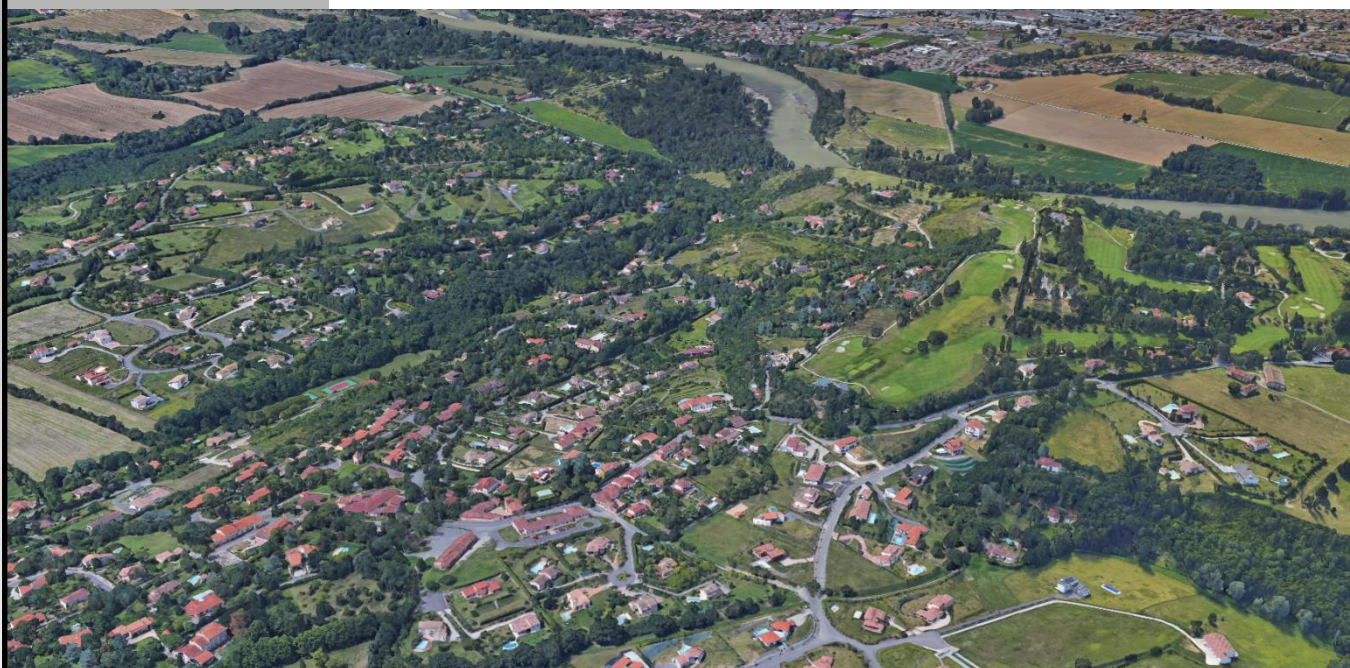
ELABORATION  
PLU

Département de la Haute-Garonne

Communauté d'Agglomération du SICOVAL

Commune de VIEILLE-TOULOUSE

## 5.1.3 NOTICE ASSAINISSEMENT



Prescrit le 6 février 2013

Arrêté le 8 juillet 2016

Approuvé le 27 mars 2017

Mairie

12 rue du Village

31320 Vieille-Toulouse

Tel : 05 61 73 32 23



Elaboré avec l'appui technique du  
Service Urbanisme et  
Développement du Territoire du  
SICOVAL



## **Equipement assainissement COMMUNE DE VIEILLE TOULOUSE**

---

### **I – Préambule :**

La gestion de l'assainissement est assurée par le Sicoval sur la commune de Vieille Toulouse depuis le 1er janvier 2004.

La gestion du réseau et des stations d'épuration du territoire est réalisée en régie.

En 2004, suite à la prise de compétence assainissement par le Sicoval, un schéma directeur d'assainissement a été lancé sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération. Ce schéma a permis d'établir un état des lieux de la situation actuelle et de définir l'organisation de l'assainissement sur le territoire communautaire à l'horizon 2015.

**Des études sur l'assainissement de la commune ont été réalisées en 2006. Les objectifs de ce schéma d'assainissement étaient : la réalisation d'un diagnostic de réseau et la réalisation du zonage d'assainissement. Ce zonage n'avait pas été soumis à l'enquête publique.**

**II – Les équipements existants :**

L'assainissement collectif

Environ 51% des abonnés de la commune sont desservis par l'assainissement collectif :

- 8 200 ml de réseau séparatif gravitaire,
- 2 postes de refoulement :
  - 1 poste situé chemin des Carrières Bases qui dessert le lotissement Le Clos de Montplaisir,
  - 1 poste situé Chemin des Etroits qui collecte l'ensemble des eaux usées de la commune

Les eaux usées sont refoulées et traitées sur la station d'épuration de Portet-sur-Garonne par convention de rejet avec la commune de Portet-sur-Garonne qui autorise 1000 EH.

### L'assainissement non collectif

Aujourd'hui, on dénombre environ 230 d'habitations en zone d'assainissement non collectif.

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée en 2006 dans le cadre de l'étude du schéma communal d'assainissement

Lors de la réalisation ou de la mise en conformité d'un dispositif d'assainissement non collectif, une étude à la parcelle doit être effectuée. En effet, cet assainissement sera admis s'il est compatible avec la nature et les caractéristiques du terrain (nature du sol et du sous-sol, hydromorphie, hydrologie), la surface du terrain et le type de construction.

Ces dispositifs devront être conformes à la réglementation en vigueur et être validés par le service public d'assainissement non collectif.

### **III – Le nombre de raccordements existants et ceux générés par le projet :**

En 2015, on dénombre 236 abonnés en assainissement collectif sur la commune.

Le projet de PLU de juin 2016, prévoit la densification du tissu urbain existant et l'urbanisation de parcelles non bâties dans le noyau villageois et sa proche couronne permettant la création de 120 logements pour la période 2016-2030. Au vu du projet de zonage du PLU :

- La zone UA et la majorité de la zone UB sont desservies par le réseau public de collecte des eaux usées.
- La zone AU sont desservies par le réseau public de collecte des eaux usées situé chemin de Monlong et Rue Montplaisir.
- A horizon 2030, le nombre d'abonné prévisionnel raccordé sur la station d'épuration de Portet-sur-Garonne sera de 356 soit environ 900 EH.
- Pour les secteurs situés en zone d'assainissement non collectif des études à la parcelle permettront de définir les dispositifs d'assainissement adaptés en fonction des contraintes du terrain et de la nature du projet.

### **IV - Conclusion :**

**Les ressources et équipements structurants existants permettront d'alimenter les projets d'urbanisation envisagés dans le zonage du PLU.**

**La Vice-Présidente Déléguée,  
Michèle GARRIGUES**

